



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

Le lundi 21 novembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. BOULOUX, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. BERTHO.

Excusés : Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET), M. LAIZÉ (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), Mme LIVIER-MABILLE (pouvoir à Mme DEPRÉAUX) et M. ARS (pouvoir à M. GÉRARD).

Madame PÉTARD-VOISIN procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.
Madame Audrey TEYSSIER est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Présentation des conclusions de l'expérimentation « Les 2 milles »
2. *Délibération n°2022-094* : Rennes Métropole - Rapport d'activité et de développement durable 2021
3. *Délibération n°2022-095* : Don à la Médiathèque de l'association « Les Amis de l'Autre Lieu »
4. *Délibération n°2022-096* : Association Une Oreille pour Gabin - Subvention exceptionnelle
5. *Délibération n°2022-097* : Festival « Panique sur zone » - Subvention exceptionnelle
6. *Délibération n°2022-098* : Rapport d'activité 2021 du marché de prestation de service Enfance-Jeunesse.

Monsieur MANGELINCK fait lecture du courrier de Monsieur BAUCÉ, Président du comité national des « Villes et Villages Fleuris ». Le courrier met en avant les qualités de la végétalisation et du fleurissement sur la commune du Rheu. Il mentionne le nouveau plan de gestion différencié de la commune et salue la mise en place de la charte d'urbanisme durable.

Madame PÉTARD VOISIN indique que les élus peuvent être collectivement fiers du travail effectué. Elle rappelle que le défi du réchauffement climatique et de la raréfaction en eau reste à relever mais que les services municipaux y travaillent déjà.

Madame PÉTARD-VOISIN indique également qu'elle se rend au Congrès des Maires et récupèrera le label « Ville Prudente » qui reconnaît la qualité des actions en matière de sécurité routière. Elle précise qu'il reste beaucoup à faire mais que c'est une belle reconnaissance.

Madame PETARD VOISIN explique enfin que des travaux sont en cours au rez-de-chaussée de la mairie et que, par conséquent, l'accueil se fait provisoirement à la mairie principale avec un accès par la porte latérale.

1- Présentation des conclusions de l'expérimentation « Les 2 milles »

Rapporteur : Mme LE ROY (Rennes Métropole) et M. LE GALL

Madame PÉTARD-VOISIN présente Madame LE ROY qui travaille à la mobilité urbaine et à l'accompagnement au changement au niveau de Rennes Métropole.

Rennes Métropole est l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire des 43 communes rassemblant plus de 450 000 habitants. En 2010, 1.9 million de tonnes métriques d'équivalents CO2 de gaz à effet de serre ont été dégagés sur Rennes et 27% de ces émissions provenaient du secteur de la mobilité.

Pour 2030, la Métropole a pour mission de développer une mobilité plus intelligente et énergétiquement efficace, afin de réduire le trafic routier de 10%, d'augmenter de 85% le nombre de voyageurs sur le réseau de transport en commun STAR et d'inciter à ce que ses habitants covoiturent au moins un jour par semaine. L'un des leviers les plus efficaces pour répondre à ces enjeux est de réduire l'usage de la voiture en solitaire en redirigeant les utilisateurs vers d'autres moyens de transports plus vertueux.

Cependant, Rennes Métropole est consciente que l'utilisation de la voiture individuelle est un comportement profondément ancré dans les habitudes des habitants et par conséquent difficile à faire évoluer. Elle a ainsi construit sa vision autour de l'importance du changement de comportements et de l'accompagnement des habitants pour relever le défi de la transition écologique.

Pour ce faire, Rennes Métropole a créé en 2019 une unité dédiée aux changements de comportements au sein du Service Mobilité Urbaine. Elle a ensuite eu la volonté de monter un partenariat de recherche avec E3D-Environnement en 2021, entreprise innovante spécialisée dans les changements de comportements à grande échelle. L'opération « Les deux mille » voit ainsi le jour au bénéfice de 2000 foyers répartis sur trois territoires représentatifs des différentes urbanités présentes sur le territoire de la Métropole (La Bellangerais, Le Rheu et L'Hermitage).

4 objectifs sont assignés à cette expérimentation :

- objectif 1 : engager un dialogue avec tous les habitants quel que soit leur motivation de départ sur un sujet pouvant vite cristalliser : la mobilité mais aussi plus largement de la transition écologique,
- objectif 2 : Améliorer le contenu de l'information jusque-là fourni afin de toucher de nouvelles zones de motivation favorisant l'envie d'essayer des alternatives à la voiture solo,
- objectif 3 : Encourager les habitants de la métropole à utiliser les modes de transport alternatifs à la voiture solo pour leurs trajets quotidiens,
- objectif 4 : Disposer d'une méthode d'accompagnement des changements de mobilité répliquable à plus grande échelle et/ou à d'autres enjeux du territoire.

Les conclusions de cette expérimentation sont présentées :

- 1389 courriers envoyés, 729 foyers inscrits sur Le Rheu, 85% de téléphone et 65% de mail.
- 1073 nouveaux gestes adoptés.

Madame LE ROY fait entendre une bande-son d'un échange entre un animateur des « 2 milles » et une rheusoise qui indique mettre en place des actions depuis cette démarche (tri des déchets notamment).

Un autre échange est également entendu à propos de pistes pour du covoiturage. Mme LE ROY explique que cela démontre que l'opération permet aussi de donner de l'info, d'obtenir des résultats et d'accompagner le changement. Elle indique également que 91% foyers rheusois participant ont choisi d'éteindre les appareils en veille.

Monsieur LE GALL complète le propos en évoquant les démarches incitatives pour se déplacer en vélo. Il indique que des effets commencent à être observés en matière de mobilité sur Le Rheu et que cela rend la démarche « Ville Prudente » cohérente car il s'agit d'apaiser la ville pour permettre et faciliter les déplacements en vélo.

Madame LE ROY précise, à travers les écoutes de bande-son, l'utilité de la démarche ; certains habitants indiquant avoir réellement changer leurs pratiques grâce à l'opération.

Madame LE ROY indique que sur les 2005 inscrits, près de 800 foyers sont toujours actifs après un an et qu'au moment de l'enquête bilan, l'action qui rend le plus fier est de moins prendre la voiture.

Madame PÉTARD-VOISIN salue la démarche et indique que l'accompagnement au changement est un travail sur la durée.

Monsieur L'HOSTIS demande si des freins ont été repérés pour passer aux actions vertueuses en matière de développement durable.

Madame LE ROY indique que des verbatims ont été en effet recueillis. Des freins à la mobilité douce notamment ont été exprimés, plutôt venant des habitants de L'Hermitage.

Elle explique que ce n'était pas le rôle des animateurs de faire remonter des infos sur les freins rencontrés et qu'ils étaient concentrés sur l'aspect recherche à l'accompagnement. Elle indique que ce serait peut-être à ajouter sur une prochaine expérimentation.

Monsieur LE GALL indique que plusieurs remontées ont été exprimées directement aux élus, en parallèle. La récolte des informations permet d'adapter les choses (exemple arrêt de bus 154 aux chèques postaux). C'est donc une source d'information qui permet d'orienter vers les mobilités futures.

Monsieur L'HOSTIS indique que focaliser sur les comportements est intéressant, mais parfois il n'est pas question de confort des personnes, mais juste de possibilité de faire. Parfois les conditions (pour prendre le bus par exemple) dissuadent. Derrière un comportement, il peut y avoir un obstacle. Et que c'est à prendre en compte.

Madame LE ROY indique qu'en effet le travail sur l'offre est le gros travail du service mobilités de Rennes Métropole notamment (50 agents).

Monsieur L'HOSTIS demande si une présentation des projets de mobilité et infrastructures sera présentée.

Monsieur LE GALL précise qu'une présentation est disponible sur le site de Rennes Métropole.

Madame PETARD VOISIN indique qu'il peut être envisager une présentation des évolutions en matière de mobilités et d'infrastructures.

Madame PÉTARD-VOISIN constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention et remercie Madame LE ROY et ses collègues pour le travail effectué.

2- Rennes Métropole - Rapport d'activité et de développement durable 2021

Rapporteur : *Mme PÉTARD-VOISIN*

La loi du 12 juillet 1999, dite Loi Chevènement, exige, dans un souci de transparence administrative, que soit réalisé chaque année un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale.

C'est pourquoi, Rennes Métropole a adressé à la commune son rapport d'activités 2021 qui doit faire l'objet d'une communication par les Maires des communes membres en séance publique de leur Conseil Municipal.

Ce rapport a été transmis à tous les conseillers municipaux étant précisé que les rapports d'activités et de développement durable sont fusionnés en un seul document depuis 2014.

La synthèse de ce rapport est présentée.

Madame PÉTARD-VOISIN précise que tous les élus ont été destinataires du rapport de Rennes Métropole ainsi que de la synthèse.

Madame PÉTARD-VOISIN constate qu'il n'y a plus de demande d'intervention.

Le Conseil Municipal prend acte

3- Don à la Médiathèque de l'association « Les Amis de l'Autre Lieu »

Rapporteur : M. LESNÉ

La médiathèque L'Autre Lieu, dans le cadre de son « désherbage », indispensable à la bonne gestion des biens publics culturels et au développement de l'offre documentaire, a établi une liste exhaustive de documents « exclus des collections ».

Dans sa délibération n°2022-065 du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal, a cédé, à titre gratuit, tous les documents apparaissant sur cette liste, à l'association « Les Amis de L'Autre Lieu ».

Le 10 septembre 2022, l'association « Les Amis de l'Autre Lieu » a réalisé une braderie de livres au sein de L'Autre Lieu, et, souhaite faire don à la commune de la somme de 1200 €uros, correspondant à la recette de cette vente aux particuliers.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le don de l'association « Les Amis de l'Autre Lieu ».

Madame PÉTARD-VOISIN constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Adopté à l'unanimité (Mme MELOU ne prenant pas part au vote).

4- Association Une Oreille pour Gabin - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : M. LESNÉ

L'association rheusoise « Une oreille pour Gabin » s'est créée à l'initiative des parents d'un jeune rheusois de 8 ans atteint d'une malformation rare qui touche le conduit auditif et entraîne une surdité.

Une opération chirurgicale visant à créer un canal auditif et un tympan est possible mais uniquement aux Etats-Unis. Elle est programmée à l'été 2023.

Les parents de Gabin mènent de nombreuses actions pour réunir la somme de 55 000 €uros nécessaire pour cette intervention.

Ils ont sollicité la Ville pour une aide financière en déposant un dossier de subvention très complet.

Au vu du caractère social et humain de cette demande, il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation à hauteur de 500 €uros.

Madame PÉTARD-VOISIN demande s'il y a des demandes d'intervention, des questions ou des remarques. Elle précise que la famille espère que ces actions permettront à un chirurgien français de se former aux Etats-Unis.

Monsieur BRÉMOND indique qu'il y a des actions qui seront menées par des associations. Il précise que les recettes d'un match de Rugby (Le Rheu / St Malo) seront reversées à l'association « Une oreille pour Gabin ».

Monsieur LESNÉ explique qu'il y aura un stand au niveau des Tablées du Rheu en mars prochain et qu'une collecte a été réalisée au moment de l'Assemblée Générale.

Madame PÉTARD-VOISIN constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Adopté à l'unanimité

5- Festival « Panique sur zone » - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : M. LESNÉ

Le collectif Jungle basé sur la commune de Le Rheu réunit plusieurs artistes et techniciens autour d'un projet commun donnant une place importante à la création.

Cette association a pour vocation de participer à la vie culturelle de la ville au travers de partenariats et/ou d'animations propres au collectif.

C'est ainsi que du 5 au 8 octobre dernier, le collectif a proposé un festival de théâtre de marionnettes sur la commune, festival soutenu par la ville d'un point de vue logistique et financier puisqu'une enveloppe de 4 000 €uros avait été réservée à cette manifestation dans le cadre du budget (c/6745, subvention exceptionnelle de fonctionnement).

Celle-ci ayant eu lieu dans de très bonnes conditions tant sur le site du collectif qu'à la médiathèque L'Autre Lieu ou Place Jean Auvergne en lien avec l'association Agora, il convient maintenant de procéder au versement de cette subvention exceptionnelle pour cet évènement dont l'objectif a été pleinement atteint.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention.

Madame PÉTARD-VOISIN constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

6- Rapport d'activité 2021 du marché de prestation de service Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE

Préambule : marché reconduit au 1^{er} janvier 2020. Durée maxi : 4 ans. Jusqu'au 31 décembre 2023.

Changement dans l'équipe éducative : nouvelle direction en octobre 2021 (arrivée d'Emmanuelle Pannetier/Départ de Delphine Clouet pour d'autres projets). Départ également de Elie BENSIMON sur la jeunesse (Hub) remplacé par Alexandre PROVOST. Concernant l'équipe actuelle en 2022, voir la diapo 4 du power point. Nouvelles arrivées sur les directions enfance et départ de Katell au secrétariat. A ce jour, tous les postes prévus au marché sont pourvus.

Les objectifs éducatifs continuent d'être développés sur l'enfance, en lien avec le PER. Parmi les moments forts réalisés en 2021, on peut citer des ateliers mis en place à l'automne sur le genre dans les espaces. A l'aide d'outils comme la cartographie, les enfants ont été amenés à se positionner pour exprimer leur représentation des lieux et espèces qu'ils fréquentent habituellement. Ces ateliers ont permis de travailler sur la thématique Egalité filles/garçons, favoriser la mixité sur les pôles de jeux.

Il y a eu également des temps de sensibilisation au handicap au mois de juin 2021, en lien avec Handi'scape 35 : découverte d'une malle ludique, utilisation de jeux sensoriels, un loto des odeurs, etc... permettant ainsi aux enfants de mieux comprendre les difficultés vécues par les enfants en situation de handicap.

La passerelle est restée ouverte 37 jours en 2021. Parmi les activités nouvelles développées en 2021, une initiation au rugby avec le club local, une initiation au Beatmaking (création de pistes musicales, très prisées dans le Hip Hop) ...

Le Quai : jeunesse. Fermeture de l'espace au printemps en raison du COVID. Parmi les projets : toujours les projets développés en lien avec le Hub (réseau ados Léo Lagrange) / Relance des réseaux sociaux développés durant la Covid 19/ 2 sessions d'ateliers jeunes vacances réalisées en 2021, départ de 2 jeunes en autonomie durant les vacances (avec l'ANCV Soléo), développement de l'espace « jeux de société » sur le Quai, etc.... Mais aussi réalisation d'un court métrage (Les phobiques anonymes) réalisé dans le cadre du collectif « Viens faire ton cinéma, en lien avec des ateliers d'écriture pour le clip.

Conseil des Jeunes : Le 20/12/2021 : présentation par les jeunes du bilan de mandat de 3 ans auprès du Conseil Municipal.

La coordination périscolaire : coordination du soir en lien avec les objectifs du PEDT. Difficulté à mobiliser les partenaires et problématique liée au COVID. Parmi les projets réalisés, fabrication d'un livre géant pour les maternelles /Création d'une malle à jeux pour développer les sens/Réaménagement des espaces bibliothèques et périscolaires sur l'école de Moigné...

Par ailleurs, participation de Léo Lagrange au sein de la réflexion sur les rythmes éducatifs, participation aux différentes réunions et rédaction d'un bilan global sur les rythmes éducatifs développés depuis le début sur Le Rheu, afin d'apporter tous les éléments permettant d'étayer la décision pour continuer ou non les TAP.

Quelques **éléments statistiques Enfance** (Les Perrières et La Cranais) : Ouverture des ALSH au printemps en mode Service Minimum d'Accueil, ce qui explique les 22 enfants présents en moyenne. Sur les autres périodes de vacances, la fréquentation est importante et se rapproche des chiffres de 2019, avant COVID. Des pics de fréquentation peuvent parfois être très importants. (144 enfants constatés sur un jour en juillet). 481 enfants différents ont fréquenté l'ALSH en 2021, dont 50% moins de 6 ans. 44240 heures-enfants ont été réalisées. 240 familles sont concernées par l'accueil du Mercredi. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans fréquentant le mercredi augmente (56 enfants en moyenne contre 52 en 2019). En 2022, ce constat se confirme. Concernant les quotients familiaux, la plus petite tranche QF de 0 à 460 €uros a progressé de +3%, passant de 7% à 10%, alors que la plus élevée (> 1052 €uros) a diminué de -5%.

Quelques éléments statistiques sur la jeunesse : grosses perturbations sur la passerelle en raison des protocoles COVID-19 n'autorisant pas le brassage des groupes. De ce fait, la fréquentation est moindre (**35 jours**).

8 710 heures ont été réalisées sur la jeunesse (déclarées + non déclarées), dont 790 heures sur les séjours été. Nous sommes encore loin des chiffres de 2019, et de « l'aller vers » s'avère indispensable pour aller récupérer des jeunes, éloignés de l'espace depuis la crise sanitaire. Cela devrait de réaliser progressivement.

La participation ville a été de 321 645 €uros en 2021 (331 711 €uros inscrit au prévisionnel).

Madame PÉTARD-VOISIN constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Elle ajoute que le bâtiment ALSH va prochainement ouvrir (le 12 décembre). Des portes ouvertes sont organisées le 14 décembre pour faire découvrir le lieu aux parents. L'inauguration officielle aura lieu le 4 février à 11h00.

Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Le Rheu, le 23 novembre 2022

La secrétaire de séance



Audrey TEYSSIER

La Maire



Chantal PÉTARD-VOISIN